

## Procès-verbal de séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le douze mars à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

**Présents** : Danielle Girard, Françoise Hardy (maire déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Jean-Paul Alleaume, Geoffrey Osternaud, Manuel Fonseca, Ivo Vandeveld (arrivé à 21h15) et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

**Excusés** : Laurent Palat, François Caré, Patrick Toutain (Procuration à Arnaud de Boisanger)

**Secrétaire de séance** : Philippe Merlet

### **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 :**

M. le Maire : Présente les budgets aux membres du conseil et explique les différentes variations.

#### **Section de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement annuel de l'exercice 2025, présente un excédent de 49 000 €, ce qui est supérieur à celui de 2024 qui présentait un excédent de 37 000 €. Les charges représentent 90% du budget et les recettes 99,99 %.

Les économies sur les charges sont assez diffuses : 38 000 € sur les charges à caractère générale et 20 000 € sur les frais de personnel (pas de hausse généralisée des salaires alors que le budget prévoyait une hausse de 1,54%).

Sur les produits on notera que la hausse de l'exonération des taxes foncières sur les terres agricoles (qui est passée de 20% à 30%) nous prive de 9 000 €. Il n'y a pas eu de compensation de l'état dans ce domaine.

Les dotations de l'état n'ont pas baissées car en 2020 nous avions 111 000 €, en 2025 nous avons eu 124 000 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement à fin 2025 est de : 426 000 €.

#### **Section d'investissement**

Il n'y a pas eu recours à l'emprunt en 2025.

Les investissements de 2025 s'élèvent à 170 000 €.

Les remboursements d'emprunts sont de 30 000 € (2 se terminent en 2028 et 1 en 2030).

Le déficit d'investissement ressort à 161 000 €, ce qui porte le cumul des résultats à 256 000 €.

Les différents chapitres budgétaires sont présentés au conseil avec concertations.

Afin de voter les comptes 2025, M le maire sort de la séance et donne la parole à Mme Girard, première adjointe pour lecture et vote des comptes.

#### Section d'investissement

Dépenses :	308 081.51 €
Recettes :	147 440.28 €
Déficit :	160 641.23 €

#### Section de fonctionnement

Dépense :	611 302.97 €
Recette :	1 037 324.97 €
Excédent cumulé :	426 022.00 €

Excédent global : 265 380.77 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de l'exercice 2025.

M le Maire revient en séance après le vote.

#### **Affectation des résultats 2025 :**

M. le Maire propose l'affectation du résultat 2025 suivant :

Excédent de fonctionnement capitalisé :	002	265 380.43 €
Déficit d'investissement :	001	- 160 641.39 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	1068	160 641.39 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats.

#### **Vote des taux des taxes communales 2026 :**

M le Maire explique que les bases fiscales augmentent régulièrement.

Nos taux se rapprochent de la moyenne nationale aussi je propose de maintenir les taux 2026 soit :

Taxe Foncière Bati :	37.09 %
Taxe Foncière Non Bati :	29.01%
Taxe habitation pour les Résidences Secondaires :	8.17 %

A l'unanimité les quatre membres présents lors de la commission finance ont été d'avis de ne pas augmenter les taux pour 2026.

M. le Maire présente succinctement le budget 2026 en équilibre et demande le vote du conseil sur les taux

le conseil municipal valide les taux à l'unanimité

#### **Subventions aux associations pour l'année 2026 :**

##### **M le Maire :**

Afin d'aborder le budget 2026 nous devons voter les subventions des associations de la commune ou des associations qui participent à nos activités.

Au chapitre « charges de gestion courante », une ligne correspond à l'ensemble des subventions accordées par la commune aux différentes associations. Ces subventions doivent être votées dans le détail association par association.

Les membres du conseil adhérents d'une association ne prennent pas part au vote

Subvention Club des Anciens :	850 € (2 abstentions : Mme Girard et Mme Hardy)
Subvention ASL :	250 € (1 abstention : M. Osternaud)
Subvention APE :	250 €
Subvention FNACA :	150 € (1 abstention : M. Fonseca)
Subvention prévention routière :	40 €
Subvention Comité des fêtes :	250 € (3 abstentions : Mmes Girard, Hardy et M. Alleaume)
Subvention Au Cœur de Nos Villages :	250 € (2 abstentions : Mrs Osternaud et Merlet)
Subvention Harmonie de Châteauneuf :	150 € (sous condition)
Subvention Chorale Maille Voix :	250 €
Subvention Croix blanche	250 € (sous condition)
Réserve de subvention :	200 €
Coopérative scolaire	4500 €
Subvention classe de mer	7590 €

Pour information :

Si l'association « Croix Blanche » assure les formations, gestes premiers secours et incendie aux employés communaux.

Si l'harmonie de Châteauneuf participe à nos commémorations.

Le conseil valide les subventions.

### **Budget primitif 2026**

M. le Maire : le budget de fonctionnement 2026 est construit avec prudence pour les charges et de manière peu flatteuse pour les produits. Ce qui donne une perte de 34 000 € avec les charges en hausse de 87 000 € sur 2025 et une hausse des produits de 4 000 €.

Les principales hypothèses d'établissement retenues pour ce budget sont les suivantes :

- Pas de hausse de taux des impôts locaux
- Hausse de 0,8% des bases des impôts locaux (montant identique pour toutes les communes)
- Pas de compensation pour 2025 et 2026 de la perte des taxes foncières sur les terres agricoles
- Hausse générale des salaires de 1%

Pour tenir compte des difficultés de disponibilité rencontrée par deux de nos agents :

Sous-traitance entretien des espaces verts : 15 000 €

Sous-traitance ménage école jusqu'à la rentrée des vacances de paques : 5 000 €

Heures supplémentaires pour compenser les absences et indisponibilités : 15000 €

Maintien des salaires (sur l'hypothèse d'un budget maintenu sans absence).

Gain en produit, 5 000 € de remboursement d'assurance et indemnités journalières (montant pratiquement acquis ce jour).

Sans ces différents points, les charges augmenteraient de 52 000 € soit plus 8% mais seraient équivalentes au budget de 2025.

On notera une hausse prévisionnelle de 15 000 € des élus avec la prise en compte à compter du 21 mars des barèmes maximum pour les maires et adjoints.

Pour mémoire l'économie sur les indemnités inférieures au barème s'élèvent à 115 000 € sur le mandat, 43 % de nos fonds propres).

Les autres charges sont estimées prudemment, pour mémoire toutes les cuves de fioul ont été remplies pendant les vacances de Noël avant le 31 décembre. Nos réserves permettent de supporter cette perte budgétaire dont on peut espérer qu'elle sera très limitée en réel.

Pendant tout le mandat les résultats réels de fonctionnement ont toujours été meilleurs que les résultats budgétés.

Budget d'investissement :

Dans le fichier transmis pour étude on trouve les 500 000 € d'investissement et les 118 000 € de subventions acquises.

Les remboursements des emprunts passent à 31 000 €, avec des intérêts de 2 400 €.

En fin 2026, les emprunts en cours seront de 107 000 € ce qui laisse à la commune une grande capacité pour emprunter.

Avec les éléments précédents le budget d'investissement compte tenu du financement du fonctionnement à hauteur de 232 000 €, s'équilibre avec un recours à l'emprunt de 155 000 €

### **Budget primitif 2026**

Budget investissement : 691 641,39 €

Budget fonctionnement : 927 372,43 €

Le budget 2026 est adopté à l'unanimité.

### **Création de poste :**

M. le Maire : compte tenu de l'indisponibilité d'un agent, il parait important de créer un poste qui sera pourvu ou non de manière à créer un peu d'attractivité à notre offre de proposition d'emploi. Ce poste sera bien sûr un poste en CDD qui pourrait s'achever au 31 août 2026.

La délibération pourrait être la suivante :

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (futur CST).

Compte tenu de l'indisponibilité d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique par la création d'un emploi permanent à temps complet.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, peut décider

1) De créer, à compter du 20/04/2026, un emploi permanent d'adjoint technique territorial catégorie C à temps complet en raison de l'indisponibilité d'un agent.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes:

- Accompagnement du bus
- Restauration scolaire
- Entretien des bâtiments communaux

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade institué dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Après délibération le conseil valide la création d'un poste en CDD, à l'unanimité

## **Avis sur le projet d'extension de la centrale photovoltaïque :**

M Le Maire : par arrêté préfectoral du 24 décembre 2025 il est demandé aux 2 communes concernées et à l'Agglo de donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale prévue par le code de l'environnement et ce entre le 9 février et le 28 mars 2026.

Nous avons déjà délibéré le 21 novembre 2023 en donnant un avis favorable.

Mais une nouvelle version de l'étude d'impact a été produite en février 2025 et la procédure relative à la loi sur l'eau requiert l'avis du conseil municipal plus spécifiquement sur les incidences environnementales des futurs ouvrages hydrauliques de gestion des eaux pluviales.

Après lecture du document « résumé non technique de l'étude d'impact » on trouve :

Page 10 : mise en place de 3 nouveaux bassins de stockage des eaux pluviales et réaménagement de l'existant.

Les 3 bassins sont matérialisés sur la carte de la page 10 (2 nouveaux et l'existant). Ils sont tous au « sud ».

Page 19 : les 3 nouveaux bassins en plus de celui déjà existant sont aussi évoqués.

Dans le document « dossier de demande d'autorisation environnementale - volet loi sur l'eau », les pages 26 à 77 sont consacrées à l'hydrologie ; On y trouve beaucoup d'erreurs matérielles mais sans impact sur le projet.

Les pages 52 à 77 sont consacrées aux impacts et mesures

Les 4 bassins de rétention sont matérialisés à la P62 (3 au sud – 1 à l'est) et également à la P65.

Les pages 74 à 77 rappellent les ouvrages hydrauliques prévus.

- A au sud au niveau du « buisson de la couleur : extension du bassin existant
- B1 au sud et à l'ouest du poste de garde.
- B2 au sud et à l'est du poste de garde.
- C à l'est : fossé de Chennevières

### Caractéristiques des bassins

	A (1)	B1 (1)	B2	C
Surface au sol m2	7000	1620	5850	4300 (3)
Surface au fond m2	4750	850	4400	
Volume utile m3	15500	3060	12400	4200 (1 2)

Annexe 1 Etude hydraulique du cabinet GINGER-BURGAAP (117 pages)

Les caractéristiques de A B B1 et 2 et C y sont reprises.

La convention tripartite entre EDF Renouvelables et les communes de Crucey et Maillebois n'est pas citée car le dossier de demande est de février 2025 et la convention a été approuvée par le conseil du 9 septembre 2025.

Je tiens à remercier les deux sous-préfets pour leurs actes et le suivi du projet.

Après analyse du document, si le conseil est d'accord la délibération pourrait être la suivante :

*« Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2025, il est demandé au conseil municipal de donner un avis concernant l'extension du parc photovoltaïque de Crucey-Maillebois sur la demande d'autorisation environnementale prévue par le code de l'environnement et en particulier sur les incidences environnementales des futurs ouvrages hydraulique de gestion des eaux pluviales.*

*Après discussion :*

- *Le conseil donne un avis favorable au projet d'extension*
- *Le conseil est opposé au projet d'extension*

M. Merlet : dans ce dossier les différents intervenants d'EDF Renouvelable ont toujours tenu leurs paroles et finalisé nos demandes. Encore une fois peu de monde c'est déplacé pour l'enquête publique.

M. le Maire : Il y a eu trois personnes qui sont venus et ont noté leur avis sur le cahier et il y a eu trois avis sur internet.

Le conseil donne un avis favorable au projet d'extension

1 abstention, M. Fonseca pour vigilance sur le suivi des travaux.

### **Informations et questions diverses**

M. le Maire remercie l'ensemble des personnels de la commune pour le travail effectué durant son mandat. Il remercie également son prédécesseur qui n'a pas eu une fin de mandat à la hauteur de son travail effectué.

### **Tour de table :**

M. Chéron : Arnaud a été un maire exceptionnel pour la disponibilité dans le travail.

M. Fonseca : salutation à Arnaud pour son investissement. Arnaud a beaucoup donné pour la commune.

M. Osternaud : Remercie Arnaud et le félicite pour son mandat ainsi que le conseil.

M. Merlet remercie aussi Arnaud pour tous les travaux préparatifs qu'il a pu faire pour nos conseils et son dévouement pour la commune. Il a mis la barre très haute dans la disponibilité et la proximité, peut-être un peu trop haute. Merci énormément Arnaud, je pense que beaucoup de gens n'ont pas mesuré ton investissement.

M le Maire clôt la séance à 22h30.